

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2327

19 septembre 2012

SOMMAIRE

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	111665	LSF7 Finance S.à r.l.	111688
Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l.	111687	Lub-Sol S.à r.l.	111688
ACOLIN Fund Management S.A.	111679	LuxCo UK S.à r.l.	111665
Banny Investissements S.A.	111695	Lux-Edjar Luxembourg Sàrl	111669
BPI VI S.à r.l.	111679	Luxnetwork S.A.	111688
Dore Holding S.A.	111669	Luxury Trade S.A.	111692
E-Project	111688	Magic Moving Pixel S.A.	111694
Florett	111694	Marathon Ris Orangis (Lux) S.à r.l.	111692
Holding N. Arend S.à r.l.	111666	Marchantia Holding S.A.-SPF	111692
Holding N. Arend S.à r.l., SPF	111666	Marcuni S.A.	111694
Immoprestige S.A.	111687	Marriott RHG Acquisition B.V.	111677
Lada Holding S.A.	111678	MCMS S.A.	111695
Lada Holding S.A.	111679	Media Investment Holdings Sàrl	111695
La-Fonte International S.A.	111677	Media Investment Holdings Sàrl	111695
La-Fonte International S.A.	111678	Mikhael Equity Partners S.A.	111692
La-Fonte International S.A.	111678	Mind In Motion	111696
La Girondine S.à r.l.	111669	Morris Comics S.A.	111693
La Grande Virée S.A.	111677	Munsterfred Holdings S.à r.l.	111694
Lama Services (Luxembourg) S.A.	111686	Munsterfred Holdings S.à r.l.	111693
Le Chatelet s.à r.l.	111686	Munsterfred Holdings S.à r.l.	111693
Liège Participations S.à r.l.	111668	Pieralisi International S.A.	111677
Livin Real Estate	111686	Riben S.A.	111693
Llacolén S.à r.l.	111668	Terrasia	111668
Loach S.à r.l.	111670	Turkish Fashion Investors S.à r.l.	111650
Lobelia S.à r.l.	111669	Ventures International S.A.	111696

Turkish Fashion Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 170.823.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of July.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

1. Investcorp Gulf Opportunity Fund Company I B.S.C. (Closed), a closed joint stock company incorporated under the laws of the Kingdom of Bahrain under commercial registration No. 67221, having its registered office in Manama, Kingdom of Bahrain,

here represented by Annick Braquet, having her professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Gulf Turk Fashion, a company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Paget-Brown, Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number PB-269867,

here represented by Annick Braquet, having her professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Turkish Fashion Investors S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the

avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by:

(i) two thousand (2,000) ordinary shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each (the Ordinary Shares);

(ii) two thousand (2,000) class A preferred shares (the Class A Preferred Shares) with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(iii) two thousand (2,000) class B preferred shares (the Class B Preferred Shares) with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(iv) two thousand (2,000) class C preferred shares (the Class C Preferred Shares) with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(v) two thousand (2,000) class D preferred shares (the Class D Preferred Shares) with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(vi) two thousand (2,000) class E preferred shares (the Class E Preferred Shares) with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(vii) two thousand (2,000) class F preferred shares (the Class F Preferred Shares) with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(viii) two thousand (2,000) class G preferred shares (the Class G Preferred Shares) with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(ix) two thousand (2,000) class H preferred shares (the Class H Preferred Shares) with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(x) two thousand (2,000) class I preferred shares (the Class I Preferred Shares) with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

representing a total of twenty thousand (20,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares within the limits set forth in the Law, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital and provided that it is immediately followed by a decrease of the share capital by cancellation of the redeemed shares.

6.5. The share capital of the Company may however only be reduced through the redemption and subsequent cancellation of Shares (as defined hereinafter), if in case of the redemption and subsequent cancellation of Preferred Shares (as defined hereinafter) such redemption and cancellation relates to the whole of one or more Classes of Preferred Shares through the redemption and cancellation of all the Preferred Shares in issue in such Class(es) (as defined hereinafter).

6.6. In the event of a reduction of share capital of the Company through the redemption and subsequent cancellation of one or more classes of Preferred Shares, the holder(s) of redeemed and cancelled Class(es) of Preferred Shares shall

receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined hereinafter) for each redeemed and cancelled Preferred Share of the relevant Class(es) held by it/them.

6.7. Each Class of Preferred Shares entitles the holder(s) thereof pro rata to its/their holding in such Class, in case of redemption of such Class, to the Available Amount (as defined hereinafter) for the relevant period to which the Class relates as set out below:

(a) The period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation of the Company and ending on the Interim Accounts Date for the Class A 2013 Interim Accounts (the Class A Period);

(b) The period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Accounts Date for the Class B 2014 Interim Accounts (the Class B Period);

(c) The period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Accounts Date for the Class C 2015 Interim Accounts (the Class C Period);

(d) The period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Accounts Date for the Class D 2016 Interim Accounts (the Class D Period);

(e) The period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Accounts Date for the Class E 2017 Interim Accounts (the Class E Period);

(f) The period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Accounts Date for the Class F 2018 Interim Accounts (the Class F Period);

(g) The period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Accounts Date for the Class G 2019 Interim Accounts (the Class G Period);

(h) The period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Accounts Date for the Class H 2020 Interim Accounts (the Class H Period); and

(i) The period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Accounts Date for the Class I 2021 Interim Accounts (the Class I Period).

6.8. In the event a Class of Preferred Shares has not been redeemed and cancelled within the relevant Class Period (as defined hereinafter), the holder(s) of such Class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant Class, to the Available Amount for a new period (the New Period) which shall start on the date after the last Class Period (as defined hereinafter) (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Accounts Date (as defined hereinafter) of the Interim Accounts (as defined hereinafter) prepared for the redemption and cancellation of such Class of Preferred Shares. The first New Period shall start on the date after the Class I Period (as defined hereinafter) and the Classes of Preferred Shares not redeemed and not cancelled in their Class Period as set out above shall come in the order of Class A Preferred Shares to Class I Preferred Shares (to the extent not previously redeemed and cancelled).

6.9. In case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holder(s) of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share (as defined hereinafter), the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

6.10. Any amendments to the present Article 6.1 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a one hundred percent (100%) quorum of all shares in issue.

6.11. Any available share premium shall be distributable to the shareholders of the Company.

6.12. Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's Shares (as defined hereinafter) must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold Shares in all of the Company's Classes of Shares without exception. Therefore, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold Shares in one or more of the Company's Classes of Shares without holding the same proportion of Shares in all other existing Classes of the Company's Shares.

6.13. Subject to the provisions set forth in article 189 and article 190 of the Law and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time, Shares may be freely transferred to the extent that each transferring shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of Shares in each of the Classes of Shares. For the avoidance of doubt, a sale of Shares by a shareholder of one Class of Shares triggers a sale of Shares, in the same proportion, of any and all other Classes of Shares.

6.14. Any change of ownership of Shares that is not in compliance with either Article 6.12 or Article 6.13 shall not be valid vis-a-vis the Company and the Company shall not register such change of ownership in its share register.

6.15. Each Share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as otherwise provided in this Article 6, each Share shall rank *pari passu* with every other Share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

6.16. For the purpose of this Article 6, capitalised terms used herein shall, unless the context requires otherwise, have the following meanings:

"Available Cash: means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in

the opinion of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company will be paid to the Company in the short term LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be). Available Cash per Share: means in respect of a Class of Preferred Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be redeemed and cancelled.

Available Amount: means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law and/or these Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Cancellation Value per Share: means the nominal value per Preferred Share to be redeemed and cancelled plus the Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be redeemed and cancelled.

Class: means any class of Preferred Shares.

Class A Interim 2013 Accounts: means the Interim Accounts for the redemption and cancellation of the Class A Preferred Shares.

Class B Interim 2014 Accounts: means the Interim Accounts for the redemption and cancellation of the Class B Preferred Shares.

Class C Interim 2015 Accounts: means the Interim Accounts for the redemption and cancellation of the Class C Preferred Shares.

Class D Interim 2016 Accounts: means the Interim Accounts for the redemption and cancellation of the Class D Preferred Shares.

Class E Interim 2017 Accounts: means the Interim Accounts for the redemption and cancellation of the Class E Preferred Shares.

Class F Interim 2018 Accounts: means the Interim Accounts for the redemption and cancellation of the Class F Preferred Shares.

Class G Interim 2019 Accounts: means the Interim Accounts for the redemption and cancellation of the Class G Preferred Shares.

Class H Interim 2020 Accounts: means the Interim Accounts for the redemption and cancellation of the Class H Preferred Shares.

Class I Interim 2021 Accounts: means the Interim Accounts for the redemption and cancellation of the Class I Preferred Shares.

Class Period: means any of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period and the Class I Period as defined in Article 6.7.

Interim Accounts: means the interim accounts of the Company as of the relevant Interim Accounts Date.

Interim Accounts Date: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

New Period: means any new period as defined in Article 6.8.

Ordinary Shares: means the ordinary shares in the corporate capital of the Company as defined in Article 5.

Preferred Shares: means jointly the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and the Class I Preferred Shares and a

Preferred Share means any of these shares.

Shares: means jointly the Ordinary Shares and the Preferred Shares and a Share means any of these shares."

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings resolutions of shareholders and Shareholders' circular.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

Investcorp Gulf Opportunity Fund Company I B.S.C. (Closed), represented as stated above, subscribes to:

(i) one thousand nine hundred seventy-five (1,975) ordinary shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each,

(ii) one thousand nine hundred seventy-five (1,975) class A preferred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(iii) one thousand nine hundred seventy-five (1,975) class B preferred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(iv) one thousand nine hundred seventy-five (1,975) class C preferred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(v) one thousand nine hundred seventy-five (1,975) class D preferred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(vi) one thousand nine hundred seventy-five (1,975) class E preferred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(vii) one thousand nine hundred seventy-five (1,975) class F preferred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(viii) one thousand nine hundred seventy-five (1,975) class G preferred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(ix) one thousand nine hundred seventy-five (1,975) class H preferred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(x) one thousand nine hundred seventy-five (1,975) class I preferred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

and agrees to pay them in full by a contribution in cash of nineteen thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 19,750), to be fully allocated to the share capital account of the Company.

and

Gulf Turk Fashion, represented as stated above, subscribes to:

(xi) twenty-five (25) ordinary shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each,

(xii) twenty-five (25) class A preferred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(xiii) twenty-five (25) class B preferred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(xiv) twenty-five (25) class C preferred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(xv) twenty-five (25) class D preferred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(xvi) twenty-five (25) class E preferred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(xvii) twenty-five (25) class F preferred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(xviii) twenty-five (25) class G preferred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(xix) twenty-five (25) class H preferred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

(xx) twenty-five (25) class I preferred shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

and agrees to pay them in full by a contribution in cash of two hundred fifty United States Dollars (USD 250), to be fully allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

111657

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Grahame Ivey, born on June 15, 1958 in London, with professional address at 48 Grosvenor Street, London, W1K 3HW, United Kingdom;

- Mr. Craig Sinfield-hain, born on November 4, 1972 in Illinois, USA, with professional address at Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, Manama, Bahrain.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Hemanus R.W. Troskie, born on May 24, 1970 in Amsterdam, The Netherlands, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. John Mills, born on February 28, 1969 in Cape Town, South Africa, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Follows the French version:

Suit la version française:

L'an deux mille douze, le trente juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1. Investcorp Gulf Opportunity Fund Company I B.S.C. (Closed), une société de capitaux, régie par les lois du Royaume de Bahrein, dont le siège social se situe à Manama, Royaume de Bahrein, inscrite au registre du commerce sous le numéro 67221,

ici représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2- Gulf Turk Fashion, une société établie sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Paget-Brown, Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102, Iles Caïmans, inscrite au Registre des sociétés sous le numéro PB-269867,

ici représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Turkish Fashion Investors S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars US (USD 20.000), représenté par:

(i) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires);

(ii) deux mille (2.000) parts sociales privilégiées de classe A (les Parts Sociales Privilégiées de Classe A) d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

(iii) deux mille (2.000) parts sociales privilégiées de classe B (les Parts Sociales Privilégiées de Classe B) d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

(iv) deux mille (2.000) parts sociales privilégiées de classe C (les Parts Sociales Privilégiées de Classe C) d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

(v) deux mille (2.000) parts sociales privilégiées de classe D (les Parts Sociales Privilégiées de Classe D) d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

(vi) deux mille (2.000) parts sociales privilégiées de classe E (les Parts Sociales Privilégiées de Classe E) d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

(vii) deux mille (2.000) parts sociales privilégiées de classe F (les Parts Sociales Privilégiées de Classe F) d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

(viii) deux mille (2.000) parts sociales privilégiées de classe G (les Parts Sociales Privilégiées de Classe G) d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

(ix) deux mille (2.000) parts sociales privilégiées de classe H (les Parts Sociales Privilégiées de Classe H) d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

(x) deux mille (2.000) parts sociales privilégiées de classe I (les Parts Sociales Privilégiées de Classe I) d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

représentant un total de vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires se doivent d'apparaître comme une seule personne envers la Société.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société à condition que soit immédiatement procédé à une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

6.5. Le capital social de la Société ne pourra être réduit que par le rachat et l'annulation subséquente de Parts Sociales (comme défini ci-après), dans le cas où le rachat et l'annulation subséquente de Parts Sociales Privilégiées (comme défini ci-après) concerne l'intégralité d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales Privilégiées émises dans cette (ces) Classe(s) (comme défini ci-après).

6.6. Dans le cas d'une réduction du capital social de la Société par le biais du rachat et de l'annulation subséquente d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, le/les titulaire(s) de Classes de Parts Sociales Privilégiées rachetées et annulées percevra/percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales Privilégiées des Classes concernées qu'il/ils détient/détiennent et qui ont été rachetées et annulées.

6.7. Chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit au(x) titulaire(s), de cette Classe, en cas de rachat d'une telle Classe, au Montant Disponible (comme défini ci-après) calculé au prorata des parts sociales, pour la période à laquelle la Classe correspond ainsi que précisé ci-dessous:

(i) La période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe A correspond à la période qui commence le jour de la constitution de la Société et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2013 de Classe A (la Période de Classe A);

(ii) la période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2014 de Classe B (la Période de Classe B);

(iii) la période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2015 de Classe C (la Période de Classe C);

(iv) la période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2016 de Classe D (la Période de Classe D);

(v) la période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2017 de Classe E (la Période de Classe E);

(vi) la période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2018 de Classe F (la Période de Classe F);

(vii) la période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2019 de Classe G (la Période de Classe G);

(viii) la période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2020 de Classe H (la Période de Classe H); et

(ix) la période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2021 de Classe I (la Période de Classe I).

6.8. Dans le cas où une Classe de Parts Sociales Privilégiées n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe concernée (comme défini ci-après), le(s) titulaire(s) de cette Classe pourra(ont) prétendre, dans le cas du rachat et de l'annulation de cette Classe, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la Nouvelle Période) qui commencera le jour suivant la dernière Période de Classe (comme défini ci-après) (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période d'une

autre Classe qui lui précède immédiatement) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires (comme défini ci-après) préparés pour le rachat et l'annulation de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe I (comme défini ci-après), et les Classes de Parts Sociales Privilégiées qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période de Classe ainsi que stipulé ci-dessus, se succéderont dans l'ordre des Parts Sociales Privilégiées de Classe A aux Parts Sociales Privilégiées de Classe I (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées auparavant).

6.9. Dans le cas du rachat d'une Classe de Parts Sociales Privilégiées, le(s) titulaire(s) de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées percevra(ont) le Montant d'Annulation par Part Sociale sous réserve toutefois que dans l'hypothèse où le Montant d'Annulation par Part Sociale excède le Liquide Disponible par Part Sociale (comme défini ci-après), le Montant d'Annulation par Part Sociale sera égal au Liquide Disponible par Part Sociale.

6.10. Toute modification au présent Article 6.1 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'assemblée générale des associés (le cas échéant) qui devra se tenir avec un quorum de cent pour cent (100%) des parts sociales émises.

6.11. Toute prime d'émission disponible est distribuable aux associés de la Société.

6.12. Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou titulaire des Parts Sociales de la Société doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des Parts Sociales dans toutes les Classes de Parts Sociales de la Société sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou titulaire ne peut posséder des Parts Sociales dans une ou plusieurs Classes de Parts Sociales sans posséder la même proportion de Parts Sociales dans toutes les Classes de Parts Sociales existantes.

6.13. Sous réserve des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi et des stipulations d'une convention d'associés qui pourrait être en vigueur entre les associés de la Société, les Parts Sociales sont librement transmissibles sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de Parts Sociales dans chaque Classe de Parts Sociales. Il est précisé qu'une vente de Parts Sociales, par un associé d'une certaine Classe de Parts Sociales, impliquera la vente de Parts Sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres Classes de Parts Sociales.

6.14. Toute modification de la propriété de Parts Sociales qui ne respecterait pas les dispositions de l'article 6.12 ou de l'article 6.13 doit être déclarée non valable vis-à-vis de la Société et la Société ne procédera pas à l'inscription de ces transferts de propriété au registre des Parts Sociales.

6.15. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il possède. Sauf ce qui est prévu au présent article 6, chaque Part Sociale aura un rang pari passu équivalent à toute autre Part Sociale et conférera à son titulaire des droits égaux quant à toute distribution de dividendes.

6.16. Dans le cadre de cet article 6, les termes en majuscule utilisés auront la signification suivante, sauf lorsque le contexte l'exige autrement:

Liquide Disponible: signifie toutes les liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités inscrites sur des comptes à terme ayant une échéance supérieure à 6 mois), tous instruments immédiatement négociables sur des marchés monétaires, toutes obligations ou tous titres de créance ou créances qui, selon l'opinion du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance, seront payés à la Société à court terme, MOINS tout endettement ou autres dettes de la Société payables dans les 6 mois sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Montant Disponible: signifie (sans compte double) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés moins (i) les résultats, s'ils sont positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive moins toute prime d'émission librement distribuable et toute réserve, et moins (ii) toutes les sommes placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts) déterminés sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas)

Montant d'Annulation par Part Sociale: signifie la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être rachetée et annulée plus le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Classe: signifie n'importe quelle classe de Parts Sociales Privilégiées.

Comptes Intérimaires 2013 de Classe A signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

Comptes Intérimaires 2014 de Classe B signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

Comptes Intérimaires 2015 de Classe C signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

Comptes Intérimaires 2016 de Classe D signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

Comptes Intérimaires 2017 de Classe E signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

Comptes Intérimaires 2018 de Classe F signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe F.

Comptes Intérimaires 2019 de Classe G signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe G.

Comptes Intérimaires 2020 de Classe H signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe H.

Comptes Intérimaires 2021 de Classe I signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe I

Période de Classe signifie n'importe laquelle des périodes suivantes: Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H et Période de Classe I comme défini à l'article 6.7.

Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires: signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée.

Nouvelle Période: signifie n'importe quelle nouvelle période telle que définie à l'article 6.8.

Parts Sociales Ordinaires: signifie les parts sociales ordinaires du capital social de la Société comme défini à l'article 5.

Parts Sociales Privilégiées: signifie conjointement les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G, les Parts Sociales Privilégiées de Classe H et les Parts Sociales Privilégiées de Classe I et une

Part Sociale Privilégiée signifie n'importe laquelle de ces Parts Sociales.

Parts Sociales: signifie conjointement les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées et une Part Sociale signifie n'importe laquelle de ces Parts Sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) qui est composé par un (1) ou plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un

(1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B soient présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous condition qu'aucune décision ne soit valable avant d'avoir été approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Les boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sont distribués aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Investcorp Gulf Opportunity Fund Company I B.S.C. (Closed), représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

(i) mille neuf cent soixante-quinze (1.975) parts sociales ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

(ii) mille neuf cent soixante-quinze (1.975) parts sociales privilégiées de classe A, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

(iii) mille neuf cent soixante-quinze (1.975) parts sociales privilégiées de classe B, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

(iv) mille neuf cent soixante-quinze (1.975) parts sociales privilégiées de classe C, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

(v) mille neuf cent soixante-quinze (1.975) parts sociales privilégiées de classe D, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

(vi) mille neuf cent soixante-quinze (1.975) parts sociales privilégiées de classe E, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

(vii) mille neuf cent soixante-quinze (1.975) parts sociales privilégiées de classe F, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

(viii) mille neuf cent soixante-quinze (1.975) parts sociales privilégiées de classe G, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

(ix) mille neuf cent soixante-quinze (1.975) parts sociales privilégiées de classe H, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

(x) mille neuf cent soixante-quinze (1.975) parts sociales privilégiées de classe I, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix-neuf mille sept cent cinquante dollars US (USD 19.750) entièrement alloué au compte du capital social de la Société,

et

Gulf Turk Fashion, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

(i) vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune;

(ii) vingt-cinq (25) parts sociales privilégiées de classe A, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune,

(iii) vingt-cinq (25) parts sociales privilégiées de classe B, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune,

(iv) vingt-cinq (25) parts sociales privilégiées de classe C, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune,

(v) vingt-cinq (25) parts sociales privilégiées de classe D, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune,

(vi) vingt-cinq (25) parts sociales privilégiées de classe E, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune,

(vii) vingt-cinq (25) parts sociales privilégiées de classe F, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune,

(viii) vingt-cinq (25) parts sociales privilégiées de classe G, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune,

(ix) vingt-cinq (25) parts sociales privilégiées de classe H, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune,

(x) vingt-cinq (25) parts sociales privilégiées de classe I, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune,

et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante dollars US (USD 250), entièrement alloué au compte du capital social de la Société.

Le montant de vingt mille dollars US (USD 20.000) est à la disposition de la Société comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.300.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Grahame Ivey, gérant de sociétés, né le 15 juin 1958 à Londres, ayant son adresse professionnelle au 48 Grosvenor Street, Londres, W1K 3HW, Grande Bretagne;

- M. Craig Sinfield-hain, gérant de sociétés, né le 4 novembre 1972 à Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, Manama, Bahrain.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Hemanus R.W. Troskie, gérant de sociétés, né le 24 mai 1970 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. John Mills, gérant de sociétés, né le 28 février 1969 au Cap, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2012. Relation: LAC/2012/36467. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012104706/856.

(120142634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

LuxCo UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.330.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107504/9.

(120146313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 187.146.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

EXTRAIT

En date du 25 mai 2012 l'associé unique de la Société, Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 145.772 a décidé de renouveler pour une durée indéterminée les mandats de:

- BREKELMANS Richard, gérant de catégorie B;
- DEJANS Johan, gérant de catégorie B;
- FREYMAN Thomas C., gérant de catégorie A;
- KAESBIER Tara R., gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012108949/20.

(120147143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

**Holding N. Arend S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi,
(anc. Holding N. Arend S.à.r.l., SPF).**

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.722.

L'an deux mille douze, le premier jour du mois d'août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Nicolas Arend, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 12, rue de la Gare, L-7535 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que Monsieur Nicolas Arend, précité détient deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, représentant l'intégralité du capital social HOLDING N. AREND S.à.r.l. (anciennement HOLDING N. AREND S.à.r.l., SPF), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue de la Gare, L-7535 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.722, ayant un capital social de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000), constituée suivant un acte notarié de Maître Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 110 de l'année 1989, page 5237 (la Société Absorbée).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Paul Bettingen, soussigné en date du 22 juin 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Que les points suivants sont à l'ordre du jour:

1) Renonciation aux formalités de convocation préalable;

2) Présentation du projet de fusion par absorption de (i) la Société Absorbée, de (ii) la société IMMOBILIERE N. AREND ET CIE S.A., société anonyme ayant son siège social au 12, rue de la Gare, L-7535 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.217 et ayant un capital social de EUR 200.000 et (iii) de la société IMMOBILIERE N.AREND S.à.r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue de la Gare, L-7535 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.581 et ayant un capital social de EUR 549.000, par la société INTERMARITIME S.A., société anonyme ayant son siège social au 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.843 (la «Société Absorbante») et approbation du rapport du gérant unique de la Société Absorbée y afférent;

3) Constatation que l'associé de la Société Absorbée et les actionnaires de la Société Absorbante ont renoncé à un examen du projet commun de fusion par un expert indépendant ainsi qu'à un rapport d'expert en accord avec l'article 266(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»);

4) Décision d'approuver le projet de fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante et décision d'accomplir la fusion par absorption de la Société Absorbée;

5) Décision de (i) dissoudre sans liquider la Société Absorbée par voie de transfert à la valeur comptable de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante conformément au projet de fusion et d'(ii) annuler toutes les parts sociales émises par la Société Absorbée;

6) Prise d'acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société Absorbante et ce à compter du 1^{er} janvier 2012 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent, à la date des décisions concordantes des assemblées générales des actionnaires et des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion et (b) vis-à-vis des tiers, après la publication du procès-verbal des assemblées générales des actionnaires et des associés des sociétés qui fusionnent conformément à l'article 9 de la Loi;

7) Décharge pleine et entière accordée aux organes sociaux de la Société Absorbée pour l'exercice de leur mandat;

8) Décision de conserver les documents sociaux durant la période légale de cinq ans au siège social de la Société Absorbante;

9) Délégation des pouvoirs pour exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion.

III. Que l'Associé unique représentant l'intégralité du capital de la Société constituée en assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de renoncer aux formalités de convocation préalable, l'associé de la Société Absorbée ayant été régulièrement convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé unique constate que le projet de fusion par absorption entre la Société Absorbée et la Société Absorbante a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1651 du 30 juin 2012.

Ce projet prévoit que la fusion doit s'opérer par le transfert à la valeur comptable, suite à la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée, de l'ensemble des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

L'Associé unique approuve en outre le rapport justificatif du sur le projet de fusion prévu par l'article 265 de la Loi.

Troisième résolution

L'Associé unique prend acte que l'associé de la Société Absorbée et les actionnaires de la Société Absorbante ont renoncé à un examen du projet commun de fusion par un expert indépendant ainsi qu'à un rapport d'expert conformément à l'article 266(5) de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé unique, ayant pris connaissance des documents susmentionnés et constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies, décide d'agréer le projet commun de fusion et de procéder à la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, avec prise d'effet à la date de ce jour, sous réserve de l'approbation du même projet par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide, en conséquence, des résolutions précédentes, (i) de dissoudre sans liquider la Société Absorbée par voie de transfert à la valeur comptable de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante, en conformité avec les conditions détaillées dans le projet de fusion et (ii) d'annuler toutes les parts sociales émises par la Société Absorbée.

Sixième résolution

L'Associé unique décide de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société Absorbante et ce à compter du 1^{er} janvier 2012 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent, à la date des décisions concordantes des assemblées générales des actionnaires et des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion et (b) vis-à-vis des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des actionnaires et des associés des sociétés qui fusionnent conformément à l'article 9 de la Loi.

Septième résolution

L'Associé unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux organes sociaux de la Société Absorbée pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Huitième résolution

L'Associé unique décide que les livres, archives, dossiers et autres documents de la Société Absorbée seront conservés durant la période légale de cinq ans au siège social de la Société Absorbante.

Neuvième résolution

L'Associé unique décide de donner pouvoir et d'autoriser le gérant de la Société Absorbée, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet de fusion.

Pouvoirs

Le comparant donne pouvoir à tous clerks et employés de l'étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présents.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société Absorbée ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Dont acte, fait et passé à Mersch, à la date susmentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'Assemblée, la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nicolas Arend, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 01 août 2012. LAC / 2012 / 36783. Reçu 75.-.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012109212/115.

(120147890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Liège Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012107496/10.

(120146723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Llacolén S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.304.158,75.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 156.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012107499/11.

(120146415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Terrasia, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 20.573.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2012

«Septième résolution

L'Assemblée renouvelle pour un terme de trois ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015 le mandat de Monsieur Hubert Fabri, Administrateur sortant.

L'Assemblée renouvelle pour un terme de trois ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015 le mandat de Madame Catherine Decuber, Commissaire aux comptes sortant.»

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRE EN FONCTION

Administrateurs

M. Hubert Fabri, Administrateur de sociétés, 21 Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève.

Bolloré Participations S.A., Odet, F-29500 Ergue-Gaberic, représentée par M. Cédric de Bailliencourt, Administrateur de sociétés, 96 avenue Kléber, F-75116 Paris.

M. Daniel HAAS, directeur comptable, 84 Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg-Belair.

Commissaire aux comptes

Mme Catherine Decuber, 64 rue du Goldberg, B-6700 Arlon.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2012109957/22.

(120148241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Lobelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.593.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 juin 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats de Monsieur Bernard Darimont et de Madame Anne Goffard en tant que gérants. L'Assemblée nomme Madame Audrey Le Pit, demeurant 7 Boucle de l'Ancien Bois à F-57330 Hettange-Grande, en tant que gérant de la Société. Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale des associés qui approuvera les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017. L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de gérant de Monsieur Paul Kôhler.

Luxembourg, le 16 août 2012.

LOBELIA S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2012107500/16.

(120146671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Dore Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.132.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2011

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 décembre 2011 que:

- Suite à la démission de Madame Audrey Martini de sa fonction d'Administrateur avec effet au 12 mai 2011, est nommée, la société DMS Management Services (Luxembourg) S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.956, ayant son siège social au 43, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg et ce, avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012108544/17.

(120146883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Lux-Edjar Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 150.947.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lux-Edjar Luxembourg Sarl

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012107503/11.

(120146796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

La Girondine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.892.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107505/10.

(120146095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Loach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 171.081.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

Mr. Johan Harald Wilhelm CHRISTOFFERSON, a citizen of Sweden, with passport number 82471932, born in Solna, on 20 May, 1961, with professional activity as investment manager, professionally residing at 28, Queen Anne's gate, London SW1H 9AB, United Kingdom,

here duly represented by Me Mevlude-Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in New York on 14 August 2012.

The said proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the same with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of association of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles of association:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. Form - Name. There is hereby formed a private limited liability company ('société à responsabilité limitée') under the name of "Loach S.à r.l." (the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. Purpose. The object of the Company is the acquisition, maintenance, operation, chartering and disposal or other dealing with any one or more aircraft (which may include helicopters) and their exploitation within the limits of any granted authorizations.

The object of the Company is furthermore the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. Corporate capital - Corporate units

Art. 5. Corporate capital. The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) corporate units having a par value of one hundred twenty five Euros (EUR 125.-) each, which has been entirely paid in.

Art. 6. General meetings of the members. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these Articles may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Corporate units. Each corporate unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per corporate unit; in case a corporate unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that corporate unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 8. Sole member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. Transfer of corporate units. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of corporate units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

Art. 10. Death - Suspension of civil rights - Bankruptcy - Insolvency. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not entail the termination of the Company.

Art. 11. Creditors - Legal successors - Heirs. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs of the members of the Company are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 12. Board of managers. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the Company.

The managers are appointed and removed by a majority vote of the general meeting of members (whereby a quorum of fifty percent will be required), which determines their numbers, powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

In case the Company is managed by a single manager, such single manager can validly pass resolutions while signing the relevant minutes.

Art. 14. Minutes of the meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. Powers of the board of managers. The board of managers (or the single manager if applicable) is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers (or the single manager if applicable) may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board (if applicable) or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board of managers (or the single manager) shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Representation. Towards third parties the Company is validly bound by

(i) the joint signature of two (2) managers, or

(ii) by the single signature of the sole manager, or

(iii) by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers either for the day-to-day management of the Company or for the execution of a special mandate.

Art. 17. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first December of each year, except for the first accounting year, which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the last day of December 2013.

Art. 19. Annual accounts - Interim dividends. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,

2. These accounts show a profit including profits carried forward,

3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 20. Winding up - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on thirty-first December of the year two thousand thirteen.

Subscription and Payment

All the corporate units have been entirely subscribed by Mr. Johan Harald Wilhelm CHRISTOFFERSON, prenamed, and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) corporate units having a par value of one hundred twenty five Euros (EUR 125.-) each is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

111673

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred and fifty Euros (EUR 950.-).

Resolutions of the sole member

Mr. Johan Harald Wilhelm CHRISTOFFERSON, prenamed, represented as here above stated, holder of one hundred (100) corporate units having a par value of one hundred twenty five Euros (EUR 125.-) each, representing the entire subscribed corporate capital of the Company, has immediately after the incorporation of the Company taken, in its capacity as sole member of the Company, the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg;
2. The number of managers is set at one (1);
3. The following person is appointed as sole manager for an unlimited period of time:

M^e Michel BULACH, born in Metz (France) on 6 April 1974, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seizième jour d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Monsieur Johan Harald Wilhelm CHRISTOFFERSON, ressortissant suédois, dont le numéro de passeport est le 82471932, né à Solna, le 20 mai 1961, exerçant la profession de gestionnaire d'investissement, résidant professionnellement au 28, Queen Anne's gate, Londres SW1H 9AB, Royaume-Uni,

dûment représenté par Maître Mevlûde-Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à New York le 14 août 2012.

Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er}. Forme - Dénomination - Durée - Siège social- Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination sociale. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «Loach S.à r.l.» (ci-après la «Société») laquelle sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition, la maintenance, l'utilisation, l'affrètement et l'aliénation ou autres opérations d'un ou plusieurs avions (ce qui peut inclure des hélicoptères) ainsi que leur exploitation dans les limites des autorisations qui lui seront accordées.

La Société a en outre pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La Société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la Société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la Loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents Statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 10. Décès - Interdiction - Faillite - Déconfiture. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Créanciers - Ayant droits - Héritiers. Les créanciers, ayant droits ou héritiers des associés de la Société ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. Conseil de gérance. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés votant à la majorité simple des associés représentant 50% du capital social de la Société, qui détermine leurs nombre, pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

En cas de gérant unique, ce dernier peut valablement prendre des résolutions en signant les procès-verbaux y relatifs.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance (ou le cas échéant, le gérant unique) a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance (ou le cas échéant, le gérant unique) pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance (le cas échéant) ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance (ou le cas échéant, le gérant unique) déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Représentation. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par:

- (i) la signature conjointe de deux (2) gérants,
- (ii) par la signature du seul gérant, ou
- (iii) par la signature conjointe ou unique de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance en vue de la gestion journalière de la Société ou pour l'exécution d'un mandat spécial.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre, excepté pour le premier exercice social, lequel débute à la date de constitution de la Société et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2013.

Art. 19. Comptes annuels - Dividendes intérimaires. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Divers. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts sera déterminé en concordance avec la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille treize.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Johan CHRISTOFFERSON, préqualifié, et ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (EUR 125,-) chacune, se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de neuf cent cinquante Euros (EUR 950,-).

Résolutions de l'associé unique

Monsieur Johan CHRISTOFFERSON, susmentionné, représenté comme indiqué ci-dessus, détenteur de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (EUR 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société a immédiatement après la constitution de la Société pris, en sa qualité d'associé unique de la Société, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
2. Le nombre de gérants est fixé à un (1),
3. La personne suivante est nommée en qualité de gérant pour une durée indéterminée:

Maître Michel BULACH, né le 6 avril 1974 à Metz (France), avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M-A. TOKBAG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2012. LAC/2012/39151. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012110291/367.

(120149420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

La Grande Virée S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 32.385.

Le Bilan au 31.12.2011 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107506/9.

(120146110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

La-Fonte International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 111.637.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107507/9.

(120146696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Pieralisi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 49.653.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 13 avril 2012 que:

- M. Gennaro PIERALISI, Ingénieur, né le 14 février 1938 à Monsano (Italie) demeurant professionnellement au Viale Cavallotti, 30, I-60035 Jesi (AN), Président du Conseil d'Administration,
- M. Giuseppe MONDAVI, Ingénieur, né le 26 mars 1962 à Montecarotto (AN) (Italie) demeurant professionnellement au Viale Cavallotti, 30, I-60035 Jesi (AN),
- M. Frédéric MULLER, expert-comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- M. Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

ont été confirmés aux fonctions d'administrateurs de la Société pour un mandat d'une durée d'un an.

- la démission de M. Walter VAN EEUWIJK de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012109868/26.

(120148411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Marriott RHG Acquisition B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,45.

Siège de direction effectif: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 141.245.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 10 août 2012

En date du 10 août 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Louis Johannes de Lange, en tant que gérant de la classe A, avec effet au 9 août 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A de la Société:

- Monsieur Pieter-Jan van der Meer, né le 30 décembre 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement à 102 rue des Maraichers, 2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 10 août 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Mr. Philippe Van den Avenne

Mr. Mark Bole

Mr. Pieter-Jan Van der Meer

Gérants de classe B:

Mr. Reiner Sachau

Mr. Satyajit Anand

Mr. Paul Harrison

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

RHG Investments L.L.C.

Référence de publication: 2012109790/28.

(120148497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

La-Fonte International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 111.637.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107508/9.

(120146697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

La-Fonte International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 111.637.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107509/9.

(120146698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Lada Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 35.237.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre l'étude DURO & GOEBEL et la société anonyme LADA HOLDING S.A. établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 35 237, a été dénoncé avec effet au 14 août 2012 par l'Agent domiciliataire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Etude DURO & GOEBEL

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012107510/15.

(120146564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

ACOLIN Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 135.674.

Auszug aus einer Versammlung des Verwaltungsrates der Gesellschaft ACOLIN Fund Management S.A. vom 21. Juni 2012

Aus den Beschlüssen der Versammlung des Verwaltungsrates der ACOLIN Fund Management S.A. vom 21. Juni 2012 ergibt sich, dass folgende Entscheidungen getroffen wurden:

1. Der Verwaltungsrat nimmt die Rücktritte von Helmut Hohmann mit Wirkung zum 21. Juni 2012, sowie Daniel Häfele und Thomas Frey mit Wirkung zum 30. Juni 2012 von ihren Mandaten der täglichen Geschäftsführung zur Kenntnis.

2. Der Verwaltungsrat hat beschlossen, gemäß Artikel 9 der Satzung folgende Personen zu Geschäftsführern (Conducting Officers) zu ernennen mit der Aufgabe die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft zu übernehmen:

- Bertram Welsch, geboren am 26. April 1970 in Blieskastel, Deutschland, geschäftsansässig in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff

- Stefan Martin, geboren am 30. Dezember 1966 in München, Deutschland, geschäftsansässig in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff

Die Geschäftsführer sind befugt die Gesellschaft für Angelegenheiten der täglichen Geschäftsführung durch kollektive Unterschrift zu vertreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012109530/21.

(120148463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Lada Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 35.237.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 17 août 2012 que je démissionne de ma fonction de commissaire aux comptes de la société LADA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 35 237,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Pour Fiduciaire Grand-Ducale SA

Signature

Référence de publication: 2012107511/15.

(120146631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

BPI VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 171.009.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the ninth day of August

Before us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Baupost Limited Partnership 1983 A-1, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered with the Delaware Secretary of State under file number 3583745;

Baupost Limited Partnership 1983 B-1, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered with the Delaware Secretary of State under file number 3583749;

Baupost Limited Partnership 1983 C-1, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered with the Delaware Secretary of State under file number 3583752;

Baupost Value Partners, L.P.-I, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered with the Delaware Secretary of State under file number 3186829;

Baupost Value Partners, L.P.-II, a limited liability company formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered with the Delaware Secretary of State under file number 3191682;

Baupost Value Partners, L.P.-III, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered with the Delaware Secretary of State under file number 3289794;

Baupost Value Partners, L.P.-IV, a limited liability company formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered with the Delaware Secretary of State under file number 4520054;

HB Institutional Limited Partnership, a limited liability company formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered with the Delaware Secretary of State under file number 3583754;

PB Institutional Limited Partnership, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered with the Delaware Secretary of State under file number 3583757;

YB Institutional Limited Partnership, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered with the Delaware Secretary of State under file number 3583760;

here represented by Mrs. Monique Drauth professionally residing at Luxembourg or any another employee employed by notaire Maître Leonie Grethen, by virtue of proxy given under private seal on seventh of August.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as there above mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "BPI VI S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) share quotas of ONE CENT (0.01 EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed as follows

Baupost Limited Partnership 1983 A-1	113,250 shares
Baupost Limited Partnership 1983 B-1	44,125 shares
Baupost Limited Partnership 1983 C-1	259,625 shares
HB Institutional Limited Partnership	53,625 shares
PB Institutional Limited Partnership	45,000 shares
YB Institutional Limited Partnership	20,000 shares
Baupost Value Partners, L.P.-I	77,875 shares
Baupost Value Partners, L.P.-II	112,500 shares
Baupost Value Partners, L.P.-III	39,000 shares
Baupost Value Partners, L.P.-IV	485,000 shares

who are the members of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand euro (EUR 1,000.00).

Resolutions of the partners

1) The Company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the Company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf août.

Pardevant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Baupost Limited Partnership 1983 A-1, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA et enregistré au Delaware Secretary of State sous le numéro 3583745;

Baupost Limited Partnership 1983 B-1, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA et enregistré au Delaware Secretary of State sous le numéro 3583749;

Baupost Limited Partnership 1983 C-1, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA et enregistré au Delaware Secretary of State sous le numéro 3583752;

Baupost Value Partners, L.P.-I, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA et enregistré au Delaware Secretary of State sous le numéro 3186829;

Baupost Value Partners, L.P.-II, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA et enregistré au Delaware Secretary of State sous le numéro 3191682;

Baupost Value Partners, L.P.-III, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA et enregistré au Delaware Secretary of State sous le numéro 3289794;

Baupost Value Partners, L.P.-IV, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA et enregistré au Delaware Secretary of State sous le numéro 4520054;

HB Institutional Limited Partnership, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA et enregistré au Delaware Secretary of State sous le numéro 3583754;

PB Institutional Limited Partnership, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA et enregistré au Delaware Secretary of State sous le numéro 3583757;

YB Institutional Limited Partnership, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA et enregistré au Delaware Secretary of State sous le numéro 3583760;

ici représentés par Mme Monique Drauth, résidant professionnellement au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg ou tout autre personne employée par la notaire Maître Léonie Grethen, résidant professionnellement au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procurations après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «BPI VI S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales de UN EURO CENT (0,01.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision

pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit

Baupost Limited Partnership 1983 A-1	113,250 parts
Baupost Limited Partnership 1983 B-1	44,125 parts
Baupost Limited Partnership 1983 C-1	259,625 parts
HB Institutional Limited Partnership	53,625 parts
PB Institutional Limited Partnership	45,000 parts
YB Institutional Limited Partnership	20,000 parts
Baupost Value Partners, L.P.-I	77,875 parts
Baupost Value Partners, L.P.-II	112,500 parts
Baupost Value Partners, L.P.-III	39,000 parts
Baupost Value Partners, L.P.-IV	485,000 parts

Etant les associés de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les comparants a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions des associés

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifié.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 août 2012. Relation: LAC/2012/38851. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012108479/363.

(120147038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Lama Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 36.082.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 17 août 2012 que je démissionne de ma fonction de commissaire aux comptes de la société LAMA SERVICES LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 36 082.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Pour Fiduciaire Grand-Ducale SA

Signature

Référence de publication: 2012107512/15.

(120146637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Le Chatelet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 2, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107514/10.

(120146204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Livin Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 152.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107518/9.

(120146781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 585.686.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.636.

—
EXTRAIT

En date du 25 mai 2012 l'associé unique de la Société, Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 145.772 a décidé de renouveler pour une durée indéterminée les mandats de:

- BREKELMANS Richard, gérant de catégorie B;
- DEJANS Johan, gérant de catégorie B;
- FREYMAN Thomas C, gérant de catégorie A;
- KAESEBIER Tara R., gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2012108950/20.

(120147135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Immoprestige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.463.

—
Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 août 2012

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution:

Nomination au poste d'Administrateur de Monsieur SCHWEITZER Alain, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange, né à CH-Richterswil, le 24 juillet 1991

2^e Résolution:

Nomination au poste d'Administrateur-délégué de Monsieur PIANON Patrick, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange

3^e Résolution:

Confirmation de la nomination au poste d'Administrateur-délégué de Madame KIES Liette, demeurant 8, Rue d'Ernster à L-6183 Gonderange

4^e Résolution:

Tous ces mandats prennent fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Pour extrait conforme
IMMOPRESTIGE SA
Liette KIES

Référence de publication: 2012109731/24.

(120148810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

LSF7 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 150.534.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012107520/10.

(120146133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Lub-Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, um Kläppchen.
R.C.S. Luxembourg B 117.616.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107521/10.

(120146178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

**Luxnetwork S.A., Société Anonyme,
(anc. E-Project).**

Siège social: L-3490 Dudelange, 6A, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 170.964.

L'an deux mille douze, le trois août.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«E-HOLDING S.A.» une société anonyme ayant son siège social à L-3490 Dudelange, 6A, rue Jean Jaurès, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Luc LUTOT, gérant de sociétés, né le 7 juin 1984 à Deauville (France), demeurant à L-3490 Dudelange, 6A, rue Jean Jaurès,

Laquelle comparante agissant en sa qualité d'associée unique représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «E-PROJECT S.à r.l.» ayant son siège social à L-3490 Dudelange, 6A, rue Jean Jaurès, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 juin 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Non encore inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions qui suivent:

Première résolution

L'associée unique transforme la forme légale de la Société en une société anonyme (S.A.) conformément à l'article 3 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'associée unique fixe le capital social de la société anonyme à 31.000 euros représenté par 100 actions de 310 euros chacune, lequel se trouve libéré à concurrence de 40% par l'apport de son avoir social.

Le prédit avoir social de la société a été contrôlé par le réviseur FIDEWA-CLAR S.A., ayant son siège social à L-3364 Leudelage, 2-4, rue du Château d'Eau, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B numéro 165.462, sous la signature de Monsieur Robert ZAHLEN, dont le rapport conclu comme suit:

«Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des actifs et passifs de la société E-PROJECT S.à r.l. au 26 juillet 2012 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale de la quote-part libérée des 100 actions nouvelles à émettre en contrepartie, d'une valeur nominale de EUR 310 chacune et libérées à hauteur de 40%, soit EUR 12.400,-»,

Lequel rapport, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Echange

Les cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124, -EUR) sont échangées contre cent (100) actions de trois cent dix euros (310, -EUR) chacune, libérées à quarante pour cent. Les actions sont et resteront nominatives jusqu'à leur libération complète.

Troisième résolution

L'associée unique change le nom de la Société en «LUXNETWORK S.A.» et modifie par conséquent l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de «LUXNETWORK S.A.».

Quatrième résolution

L'associée unique révoque, suite au changement de la forme juridique de la Société, le gérant et lui confère pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat à la date de ce jour.

Cinquième résolution

Afin de refléter les résolutions prises ci-avant, l'associée unique procède à une refonte complète des statuts comme suit:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet.

Art. 1^{er} . La société prend la dénomination de "LUXNETWORK S.A ".

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet social toutes opérations ou activités directement ou indirectement liées à des prestations ou des services de télécommunications dont la fourniture d'accès internet, de téléphonies, de zone de stockage à distance, d'hébergements de données informatiques mais aussi l'interconnexion d'entreprises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Mais aussi toutes opérations ou activités directement ou indirectement liées à des prestations d'engineering et de consultance informatique, de formation et de services dans le cadre de la mise en œuvre des systèmes d'informations, ainsi que la gestion, l'administration, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut faire toute opération de commerce se rapportant à tout matériel, logiciel ou équipement informatique, électronique et électrotechnique et produits dérivés, directement ou par l'intermédiaire de prestataires extérieurs.

La Société peut encore acquérir tout brevet, licence, marque ou procédé ou mode de fabrication ou dessins, et l'exploiter soit directement, soit à travers des licences à accorder aux sociétés dans lesquelles elle a des participations directes ou indirectes, soit à des tiers.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La Société pourra emprunter ou prêter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

La société peut prendre directement ou indirectement des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

D'une façon générale la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement ou l'extension.

Titre II. Capital social, Actions

Art. 5. Le capital de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires.

L'administrateur unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs sont physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second vendredi du mois d'avril de chaque année à 14h30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Huitième résolution

L'actionnaire unique nomme administrateur unique Monsieur Luc LUTOT, prénommé, né le 7 juin 1984 à Deauville (France), demeurant au L-3490 Dudelange, 6A, rue Jean Jaurès.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

L'actionnaire unique nomme commissaire aux comptes la société EURA-AUDIT Luxembourg SA, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 44.227.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent à la somme de mille cent quarante euros (1.140,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: L.LUTOT, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 août 2012. Relation: LAC/2012/37906. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012107526/181.

(120146069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Marchantia Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 83.327.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 18 juin 2012

1^{ère} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de renouveler, avec effet rétroactif au 15 juin 2012, le mandat de Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13/09/1962 à Nioki (RDC) demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour extrait conforme

Pour MARCHANTIA HOLDING S.A.-SPF

Référence de publication: 2012107539/15.

(120146345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Luxury Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.772.

—
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107527/9.

(120146425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Marathon Ris Orangis (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 107.088.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107528/10.

(120146593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Mikhael Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 122.700.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 26 juillet 2012 que le commissaire aux comptes VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B154843, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été remplacé par CONCI-LIUM S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B161634, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet à partir du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012107532/16.

(120146124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Riben S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 148.317.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 17 août 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Maître Thierry REISCH, Administrateur, avocat, 12, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg;
- Madame Carmen PLEIM, Administrateur-Délégué, 8, rue Berg, L-6926 Flaxweiler, Luxembourg;
- Monsieur Dan Emanuel LEVI, Administrateur-Président, consultant, Corso Re Umberto 26, 10128 Turin, Italie.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2012,

L'assemblée générale du 17 août 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S, Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2012.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Pour RIBEN S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012107655/19.

(120146764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Morris Comics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.359.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Morris Comics S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012107533/11.

(120146059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Munsterfred Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 123.136.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012107534/10.

(120146334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Munsterfred Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 123.136.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012107535/10.

(120146335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Florett, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 136.037.

Die Aktionäre haben in einer ordentlichen Hauptversammlung vom 20. August 2012 beschlossen,

1. Herrn Cornelius Petrus LANGEVELD mit sofortiger Wirkung von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft abzurufen.

2. Herrn Jaap Frederik VAN ENGERS mit sofortiger Wirkung von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft abzurufen.

3. Herrn Dr. Jan-Henrich FLORIN, geboren am 17.09.1969 in BONN (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in D-99706 SONDRERSHAUSEN (Deutschland), Schachstrasse 20-22, mit sofortiger Wirkung zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen, bis zur Ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahre 2017 stattfinden wird.

4. Herrn Dr. Heinrich Aloysius MARX, geboren am 05.11.1949 in SPIESEN (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in D-99706 SONDRERSHAUSEN (Deutschland), Am Petersenschacht 7, mit sofortiger Wirkung zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen, bis zur Ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahre 2017 stattfinden wird.

5. Herrn Klaus HASSDENTEUFEL, Rechtsanwalt, geboren am 27.07.1950, in NEUNKIRCHEN (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in D-66440 BLIESKASTEL, Kardinal-Wendel-Str. 12, mit sofortiger Wirkung zum Delegierten des Verwaltungsrates zur täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft zu ernennen.

Référence de publication: 2012109679/23.

(120148133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Munsterfred Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 123.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012107536/10.

(120146336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Magic Moving Pixel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 60.333.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012107537/10.

(120146736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Marcuni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 51.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012107540/13.

(120146711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Banny Investissements S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.744.

Il résulte de la Résolution par écrit de l'actionnaire unique datée du 27 juillet 2012 que les mandats des Administrateurs sortants:

- Mme Annie SWETENHAM, corporate advisor,
- M. Fernand HEIM, directeur financier,
- M. Marc SCHMIT, chef comptable, Président,

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L – 2121 Luxembourg-Kirchberg ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Par ailleurs, il résulte du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue à la même date que le mandat du Réviseur d'Entreprises indépendant:

- ABACAB S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a également été reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Tous les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012109571/21.

(120148258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

MCMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 69.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107545/10.

(120146199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Media Investment Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 389.600,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 113.819.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société tenue à Luxembourg le 17 août 2012

L'assemblée décide de renouveler le mandat de MAYFAIR TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112769, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107546/15.

(120146301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Media Investment Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 113.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107547/9.

(120146302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

MiM, Mind In Motion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8224 Mamer, 8, rue de Dublin.

R.C.S. Luxembourg B 154.312.

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

Monsieur John PLASSCHAERT, employé privé, né à Bruxelles (Belgique), le 28 décembre 1978, demeurant à L-8224 Mamer, 8, rue de Dublin.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «MIND IN MOTION» en abrégé «MiM», ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 154.312, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1713 du 23 août 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social vers L-8224 Mamer, 8, rue de Dublin et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Mamer, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'associé unique déclare que l'adresse de l'associé et gérant unique est actuellement: L-8224 Mamer, 8, rue de Dublin.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: John PLASSCHAERT, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 août 2012. Relation GRE/2012/2904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 24 août 2012.

Référence de publication: 2012110322/40.

(120148895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Ventures International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012109988/13.

(120148414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.